



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Complexe environnemental de la Rouge signe une entente avec la SORAC pour la récupération des appareils de réfrigérations et de congélation de type commercial et institutionnel

Rivière-Rouge, le 20 novembre – Le Complexe environnemental de la Rouge, dans un souci de proactivité en matière environnementale, prend les devants et signe la première entente de la région avec la Société de récupération des appareils commerciaux (SORAC) pour la récupération des appareils de congélation et de réfrigération de type commercial et institutionnel qui se trouvent sur le territoire au sud de la MRC d'Antoine-Labelle et selon les normes environnementales en vigueur.

La SORAC est l'organisme de gestion reconnu par RECYC-QUÉBEC ayant le mandat de mettre en œuvre un programme de responsabilité élargie des producteurs ([REP](#)) pour les appareils de réfrigération et de congélation commerciaux et institutionnels qui sont arrivés en fin de vie utile.

Il s'agit du premier programme au Québec et au Canada à être mis en place pour la récupération de produits visés, qui sont exclusivement de type commercial et institutionnel. Depuis le 30 septembre 2022, il est interdit de récupérer ou de valoriser un produit visé par le Règlement (RRVPE) ou d'en confier la récupération ou la valorisation, autrement que dans le cadre d'un programme officiel de REP.

Les produits visés par le programme sont entre autres les :

- Réfrigérateurs et congélateurs
- Cellules de refroidissement
- Celliers réfrigérants
- Refroidisseurs à vin
- Présentoirs et îlots réfrigérés
- Machines à glaçons
- Distributeurs réfrigérants automatiques d'aliments ou de boissons
- Machines distributrices réfrigérées
- Appareils réfrigérés de type laboratoire ou médical

Consultez la liste complète des produits visés sur le [site Web de la SORAC](#). Sont exclus les produits de plus de 400 kg et ceux de moins de 2,5 pieds cubes.

Ces appareils, qui se retrouvent sur le territoire de la MRC des Laurentides, pourront être déposés dans l'un des huit écocentres du territoire. Ils seront ensuite **pris en charge gratuitement par la SORAC** pour l'ensemble des opérations de récupération.

Les appareils acceptés au site du Complexe, au 688 chemin du Parc Industriel, Rivière-Rouge, QC J0T 1T0 :

Tous les appareils ayant une taille équivalente à celle d'un appareil de réfrigération de type résidentiel (volume d'approximativement 25 pieds cubes) peuvent être déposés directement dans les écocentres désignés.



Certains appareils pourront être collectés et pris en charge par la SORAC :

Pour les appareils de plus grande taille, la SORAC offre un service sur appel permettant une collecte **GRATUITE** directement chez le commerçant ou l'institution. Pour obtenir une collecte de ces appareils, il s'agit de remplir le [formulaire](#) disponible sur le site Web de la SORAC.

Le recyclage des appareils :

La collecte et le recyclage de ces produits en fin de vie permettront de récupérer jusqu'à 97 % des composantes de ces appareils et de réduire l'utilisation de matières premières.

Chaque appareil recyclé de façon sécuritaire permet d'éviter le rejet d'une tonne de GES dans l'atmosphère ce qui équivaut à 4 400 km parcouru avec un petit VUS ou en voiture berline. La SORAC vous invite à visiter son [site Web](#) et visionner la [capsule vidéo](#) suivante pour en apprendre davantage concernant les impacts que peuvent avoir ces appareils sur l'environnement lorsqu'ils se retrouvent dans les sites d'enfouissement.

Citations

« Nous travaillons activement avec nos partenaires et les municipalités afin de faire face aux défis de collecte de ces appareils pour lesquels il n'y a pas encore d'endroits au Québec, tels les écocentres, où il est prévu de les recueillir officiellement.

Ainsi, cette entente avec le Complexe environnemental de la Rouge également signée de façon simultanée avec la MRC des Laurentides est la première à permettre la récupération de ces appareils dans la région des Laurentides. Elle revêt une grande importance pour la SORAC puisqu'elle permettra grandement de faciliter le processus de collecte sur le territoire. Nous saluons donc le leadership dont fait preuve le Complexe environnemental de la Rouge et la MRC des Laurentides. Nous sommes confiants et déterminés à tracer la voie afin de détourner ces appareils des sites d'enfouissement et ainsi contribuer à un bilan environnemental positif en minimisant les rejets de GES dans l'atmosphère. » - **Nathalie Desjardins, Directrice générale, SORAC.**

Selon la directrice du Complexe, Madame Marlène Perrier, l'entente entre le CER et la SORAC est un outil de plus pour réduire l'enfouissement des déchets au maximum.



À propos du Complexe environnemental de la Rouge

Le Complexe dessert 25 municipalités : cinq situées au sud de la MRC d'Antoine-Labelle et les vingt villes et municipalités de la MRC des Laurentides.

La MRC des Laurentides regroupe 20 municipalités, dont deux principaux centres urbains qui sont situés sur l'axe routier de la 117 et de l'autoroute 15, soit Mont-Tremblant et Sainte-Agathe-des-Monts.

La population totale desservie par le Complexe est de 62 245 citoyens et citoyennes.

À propos de la SORAC

Organisme à but non lucratif responsable du programme de recyclage des appareils de réfrigération et de congélation conçus et destinés à un usage commercial ou institutionnel dans l'ensemble du Québec.



Sources :

Complexe environnemental de la Rouge

Rose-Marie Schneeberger
819-275-3205, poste 227

SORAC

Nathalie Desjardins
Directrice générale SORAC
1-888- 728-9169 # 301
nathalie@sorac.ca